

Professionnel·le·s et bénévoles de l'accompagnement des personnes exilées : affrontements et alliances dans le domaine de l'hébergement/logement

Contrairement à de nombreuses politiques sociales, le secteur des politiques migratoires n'a pas fait l'objet de phases de décentralisation successives et relève toujours des compétences régaliennes de l'État (Fischer & Hamidi, 2016). Ces politiques apparaissent à la fois largement sous-dimensionnées (Léon & Penna, 2019; Slama, 2015), sous-financées et particulièrement sévères (Halluin-Mabillot, 2012). Malgré la centralité des administrations étatiques, les collectivités locales peuvent développer leurs marges de manœuvre (Pinson & Offner, 2021), soit pour compléter l'action de l'État dans des domaines spécifiques (prise en charge des mineurs non accompagnés, attributions de logements sociaux, politiques de la ville), soit pour pallier les carences de cette action, en développant des initiatives qui leur sont propres, par exemple en mettant à l'abri des familles déboutées du droit d'asile. Comme dans de nombreux secteurs, la mise en œuvre de ces politiques revient essentiellement au domaine associatif (Bourgeois & Lièvre, 2019; Hamidi & Paquet, 2019; Pette, 2014) qui s'avère très composite. En effet, deux types d'associations placées aux extrémités d'un continuum sont présentes : d'une part, celles fortement institutionnalisées, opératrices de l'État qui accompagnent les personnes dont le statut administratif garantit l'ouverture d'un certain nombre de droits (les demandeur·euse·s d'asile et les réfugié·e·s ou les bénéficiaires de la protection internationale) et qui reposent sur les métiers traditionnels du travail social (Demazière & Gadéa, 2009); d'autre part, celles faiblement institutionnalisées, ne recevant pas ou peu de subsides publics, qui interviennent plutôt auprès des personnes déboutées du droit d'asile et dont l'action dépend essentiellement, voire exclusivement, de bénévoles. Entre ces deux extrémités, se trouvent également des associations plus hybrides recevant des financements publics et des dons et s'appuyant sur des professionnel·le·s et des bénévoles.

Ce contexte nous conduit à formuler la question centrale suivante : dans la mise en œuvre locale des politiques migratoires, comment les professionnel·le·s et les bénévoles coopèrent-ils (ou non) et parviennent-ils (ou non) à organiser des réponses plus ou moins coordonnées permettant d'accompagner les personnes exilées ?

La présente contribution s'appuie sur deux recherches en cours portant sur l'hébergement et le logement des personnes exilées¹, qui ont permis de mener une soixantaine d'entretiens en direction : des représentants de l'État et des collectivités locales ; des professionnel·le·s d'associations fortement institutionnalisées, opératrices de l'État ; des bénévoles intervenant dans des associations faiblement institutionnalisées ; des personnes exilées elles-mêmes². Pour les deux projets, le travail a été mené à Rennes et dans sa métropole. Cette approche monographique (Borraz, 1998; Pesle, 2016) nous permet progressivement de proposer une lecture assez fine de la situation locale et de tenter de qualifier le système local d'action publique et collective dans ce domaine (Loncle, 2011). Notre propos est structuré en trois points : un état des lieux des acteur·rice·s professionnel·le·s et bénévoles en présence ; une analyse de leurs profils et pratiques d'accompagnement ; une étude des types de relation développés.

Le paysage composite des acteur·rice·s de l'accompagnement des personnes exilées à Rennes

Comme ailleurs, les actions en matière d'hébergement et de logement des personnes exilées dans le territoire de Rennes métropole sont assez disparates, pouvant être qualifiées de complexe « bureaucratique-assistential » (Damon, 2018).

En effet, il existe des programmes initiés par l'État central et implantés par l'État déconcentré (Préfecture, Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)), qui s'adressent principalement aux demandeur·euse·s d'asile et aux réfugié·e·s. Ils sont mis en œuvre par des associations du secteur social agissant pour le compte de l'État : elles reçoivent des dotations publiques consistantes et s'appuient sur des effectifs salariés parfois très importants (Renault-Tinacci, 2021).

Au niveau municipal, la politique de logement social est très développée (Sala Pala, 2002), résultant à la fois d'une tradition d'intervention volontariste des élus du territoire et des modalités locales d'attribution des logements sociaux. La Métropole, en s'appuyant sur les bailleurs sociaux, agit par exemple en attribuant des logements sociaux aux réfugié·e·s. La municipalité héberge de son côté des familles sans statut avec enfants, en

¹ Un projet financé par l'ANR et portant sur les effets de la crise sanitaire sur l'accès aux droits des personnes exilées ; un projet financé par le programme H2020 sur l'accès au logement des migrants en Europe.

² Afin de garantir leur anonymat, les noms des associations faiblement institutionnalisées ont été changés et nous désignons les personnes par leur fonction au sein de leur organisation.

gérant directement un dispositif de mise à l'abri avec des logements situés dans différents lieux du département. Elle s'appuie également sur des associations faiblement financées par les pouvoirs publics et qui interviennent dans le domaine de l'hébergement des exilé.e.s (la Maison³, par exemple).

D'autre part, de nombreuses actions sont menées par des associations plus ou moins spécialisées dans le domaine de l'hébergement de toutes les personnes exilées, quel que soit leur statut administratif. Ces associations, qui comptent parfois un ou deux salarié.e.s, sont principalement organisées par des bénévoles, pouvant être considérés comme les « artisans institutionnalisés des politiques migratoires locales », pour paraphraser Bourgois et Lièvre (2019).

Parmi les associations spécialisées en matière d'hébergement des personnes exilées, on peut citer à nouveau la Maison, ou encore l'Accueil, qui organise des hébergements solidaires. D'autres associations sont plus généralistes, mais travaillent également dans le domaine de l'hébergement (certaines sont relativement institutionnalisées : Emmaüs, le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), la Fondation Abbé Pierre, par exemple ; d'autres sont faiblement institutionnalisées). Quelques associations et/ou collectifs viennent également soutenir les personnes exilées vivant en squat ou dans des tentes.

Enfin, les acteur·rice·s du marché interviennent également. Les promoteurs immobiliers jouent un rôle important en fournissant par exemple les maisons gérées par la Maison. Les Foyers de jeunes travailleurs accueillent de leurs côtés certains groupes de réfugié.e.s avec d'autres catégories de jeunes. Formellement, ces Foyers sont des associations, mais doivent intégrer les règles du marché du logement dans leur fonctionnement. D'autres acteur·rice·s ont une action plus indirecte : l'Union des entreprises 35 recrute par exemple des réfugié.e.s, les programmes proposés conduisant les personnes à faire des choix de logement plus ou moins contraints (en fonction de la localisation de l'entreprise ou des horaires de travail).

Ce rapide tour d'horizon des acteur·rice·s en présence étant accompli, comment peut-on caractériser les profils et les pratiques de ces derniers dans le territoire local ?

³ La Maison a été créée il y a une dizaine d'années pour ouvrir des squats. Petit à petit, elle a commencé à signer des accords avec des promoteurs immobiliers ou des municipalités pour permettre à des personnes exilées d'occuper des maisons jusqu'à leur démolition. Les occupations peuvent durer deux ou trois ans et sont régies par une convention (sous le régime du commodat). Le propriétaire n'engage pas de procédure d'expulsion pendant la durée de commodat.

Profils et pratiques des professionnel·le·s et des bénévoles : de grandes différences ?

Deux mouvements permettent de situer la question des liens entre bénévoles et professionnel·le·s. D'une part, la professionnalisation du travail social qui résulte de l'action de l'État, en tant que législateur et tutelle, est guidée par la recherche d'efficacité et de modernisation de l'action publique (Bajard et al., 2018; Le Bianic & Vion, 2008). D'autre part, la coexistence en France d'associations que l'on pourrait qualifier d'« historiques », de « gestionnaires » et de « protestataires » (Damon, 2018), s'appuyant soit sur des groupes professionnel·le·s, bénévoles ou mixtes.

Néanmoins, concernant les personnes exilées, ces relations sont d'autant plus complexes à étudier qu'elles sont marquées par l'illégalité du statut des personnes déboutées et, par conséquent, par le caractère plus ou moins clandestin des interventions des bénévoles. Elles sont aussi traversées par des tensions politiques souvent très fortes entre les différents types d'associations ; les plus institutionnalisées exerçant de multiples formes de contrôle au nom de l'État, même si les travailleurs sociaux ne sont pas toujours convaincus par la sévérité des mesures, les moins institutionnalisées étant sujettes à des tensions souvent dues à l'épuisement de bénévoles ne sachant plus comment faire face à la demande (Ballière, 2021; Chognot, 2020).

Professionnel·le·s et bénévoles : des frontières poreuses entre les groupes

Les groupes des professionnel·le·s et des bénévoles peuvent être caractérisés par des frontières claires : professions traditionnelles du travail social versus engagement militant (Demazière & Gadéa, 2009, p. 20). Dans le même temps, des imbrications fortes sont néanmoins constatées : certains professionnel·le·s du social engagent des actions militantes en parallèle de leurs fonctions officielles et certains bénévoles exercent un véritable « travail militant » (Nicourd, 2009, p. 13) par exemple. Les salariés rencontrés dans le cadre de notre enquête affirment tous avoir choisi ce métier avec une forte volonté d'engagement, y compris quand ils sont dans le secteur public. C'est ainsi que cet agent du Conseil Départemental explique son rôle d'intermédiaire entre l'institution et le secteur associatif :

« J'ai eu pas mal d'engagements associatifs quand je travaillais à Rennes métropole, notamment dans le champ de la solidarité internationale et maintenant que je suis au Département d'Ille-et-Vilaine (...). C'était des acteur·rice·s que je connaissais déjà, donc les choses se sont faites plus facilement parce que j'ai une connaissance du milieu associatif local. Ça n'aurait jamais pu se faire sinon » (agent du Département 35)

Du côté des bénévoles, même si l'on peut mettre en avant l'existence d'un « modèle rennais » d'action sociale (Pasquier et al., 2020) caractérisé par la qualité des partenariats développés et la densité des initiatives militantes, la situation locale reflète pour partie les mobilisations observées par d'autres chercheur·se·s depuis deux décennies en France (Coutant, 2018; Pette, 2016; Siméant, 1998). Du côté des mobilisations « militantes » ou peu institutionnalisées, on trouve, à Rennes, comme ailleurs, des groupes de gauche radicaux, parfois anarchistes et des groupes plutôt issus du catholicisme social (Siméant, 1998 ; Coutant, 2018). D'autres associations se positionnent peu dans le paysage politique local (ce qui ne veut pas dire que leurs membres n'ont pas des convictions militantes fortes). C'était le cas de l'association Welcome pendant ses premières années de fonctionnement (Loncle & Martin, 2019).

À titre individuel, quelques éléments de profil se dégagent. Tout d'abord, on trouve plus de femmes que d'hommes, ce qui semble classique dans ce domaine (Pette, 2018 ; Coutant, 2018). Ensuite, beaucoup d'étudiant·e·s avec des expériences d'engagements variées s'impliquent durant leurs études (Loncle et al., 2021). Il y a également un nombre conséquent de retraité·e·s, notamment d'ancien·ne·s enseignant·e·s ou d'ancien·ne·s des métiers du social, qui peuvent avoir aussi un passé militant parfois assez long. Politiquement, certains bénévoles ne se positionnent pas vraiment alors que d'autres ont des convictions extrêmement fortes.

Au-delà de la porosité entre les groupes, on peut également s'intéresser aux pratiques déployées par les bénévoles et les professionnel·le·s.

Les pratiques d'accompagnement des bénéficiaires : similitudes et divergences

Divergences

Évidemment, être agent·e de l'État ou des collectivités locales, être professionnel·le·s dans une association opératrice de l'État ou bien dans une association subventionnée par

les pouvoirs publics n'implique pas les mêmes pratiques qu'être militant·e dans une association faiblement institutionnalisée.

D'un côté, les professionnel·le·s développent des pratiques définies par des référentiels métiers établis (comme les inspecteur·rice·s de l'action sanitaire et sociale, les éducateur·rice·s spécialisé·e·s ou les assistant·e·s sociaux·ales) et dont les marges de manœuvre sont largement conditionnées par les contenus des politiques migratoires. D'un autre côté, les bénévoles « bricolent » leurs réponses en termes d'accompagnement un peu comme iels peuvent.

Cependant, à l'intérieur du groupe des professionnel·le·s, on peut identifier des personnes qui tirent une certaine fierté du fait que leur institution et leurs pratiques s'éloignent sensiblement du cadre établi par l'État, comme le souligne cet agent :

« Agent : La ville a un dispositif d'hébergement des exilés, complémentaire à celui de l'État, enfin pour ne pas dire de substitution... Qui permet aujourd'hui d'avoir à peu près 800 personnes mises à l'abri de cette façon, financées uniquement par la ville de Rennes hein, ce qui est plus que le dispositif hôtelier de l'État. (...) C'est-à-dire que normalement on n'est pas censés se substituer à l'État... Et donc c'est sur le volet familles avec enfants, voilà parce que c'est là-dessus qu'il y a un engagement de la maire depuis 2014. » (agent de la Ville de Rennes)

À l'intérieur du groupe des bénévoles, si les pratiques sont moins guidées par des règles communes, dans certains cas, les bénévoles s'engagent dans un processus « d'expertification » (Locahrd et Simonet, 2009). Iels sont soumi·se·s au maniement de savoirs et outils techniques et présentent des caractéristiques très professionnel·le·s, comme c'est le cas par exemple des militants de la Cimade et de leur maîtrise du droit (Pette, 2018). On a pu observer la même tendance chez les bénévoles qui acquièrent des compétences fines en matière de soutien administratif et juridique ou bien en termes de rénovation du bâti, de gestion des groupes, etc.

Convergences

Au-delà de ces pratiques divergentes, un certain nombre de constats sont partagés par les bénévoles et les professionnel·le·s (à l'exception des représentant·e·s de l'État qui doivent s'en tenir à leur devoir de réserve). Ainsi, le manque d'hébergement et le sous-dimensionnement des réponses aux besoins sont mentionnés par presque tous les autres acteur·rice·s. De nombreuses questions sont également posées sur le bien-fondé de la sévérité des attributions du statut de réfugié·e.

Évidemment, les associations les plus militantes apparaissent très critiques vis-à-vis de la politique migratoire. Ainsi, ces bénévoles de la Maison affirment :

« Bénévole 1 : C'est l'indigence de l'État.

Bénévole 2 : Eux le diront jamais, par contre.

Bénévole 3 : C'est plus que de l'indigence, c'est littéralement de là... je sais pas comment dire...

Bénévole 1 : Maltraitance !

Bénévole 3 : C'est vraiment... ce que l'État ne fait pas pour les migrants...

Bénévole 2 : En fait les migrants deviennent une monnaie d'échange, pour des enjeux géostratégiques, des enjeux politiques etc... ça devient un moyen de faire pression sur d'autres pays, ça devient un moyen d'obtenir ce qu'on veut des autres pays. Et... » (bénévoles de la Maison)

Cependant, des constats de carence sont dressés également dans les associations les plus institutionnalisées, même si le ton employé est différent. Ce professionnel-le-s d'une association opératrice de l'État souligne de cette manière :

« Mais de toute façon, il est clair qu'il n'y a pas suffisamment de places d'hébergement pour l'ensemble des demandeur-euse-s d'asile. Donc c'est pour ça aussi que bah précédemment, la priorité était donnée aux familles, notamment les plus vulnérables pour les problématiques de santé, et que bah les isolés étaient un peu maintenus hors du système. » (salarié d'une association opératrice de l'État)

Allant plus loin, cet agent de la Métropole remet en cause le système d'attribution du statut de réfugié-e et insiste sur les difficultés qui touchent les débouté-e-s et les associations et collectivités locales qui les accompagnent :

« C'est des publics qui ont pas de ressources, pas de titre de séjour, rien, pour lesquels bah on sait pas... ils sont là, ils ont pas d'existence, enfin... administrative, et c'est ce public-là qui nous pose problème. Ils mobilisent... parce qu'on dit qu'il y a des gens à la rue, etc., il y a pas de place d'urgence, mais au final si ce public-là, on... s'il obtenait des titres et qu'il était intégré, etc., ou j'en sais rien moi, enfin il a pas... eh bah on aurait largement les places suffisantes. » (agent de Rennes Métropole)

Pour finir, l'analyse des liens entre les acteur-ric-e-s doit maintenant permettre de comprendre l'oscillation des relations entre opposition et coopération (Belmessous & Roche, 2018; Pette, 2014, 2016).

Entre oppositions et coopérations : des acteur·rice·s qui dépassent les conflits pour accompagner les personnes exilées ?

Conflits

De manière générale, le domaine du logement des exilés renvoie à des positionnements politiques affirmés et est marqué par des conflits de valeurs très importants (Coutant, 2018). De ce point de vue, la situation locale ne fait pas exception à la règle.

Il existe des conflits importants entre l'État et les associations militantes et entre l'État et les collectivités locales dans la manière de concevoir les politiques publiques et leurs objectifs.

Ainsi, les représentants des autorités locales ont souligné la difficulté de développer une politique locale qui compense essentiellement les défaillances de l'État :

« Quand il y a des gens à la rue, elles (les associations militantes) vont voir la Ville de Rennes en disant : "pourquoi vous ne les logez pas ?" alors que c'est une compétence de l'État sur le logement et c'est l'État qui ne remplit pas sa mission et la Ville vient en compensation. » (agent de la Ville de Rennes)

Par ailleurs, des conflits apparaissent également dans le domaine associatif, soumis à la concurrence pour l'obtention de fonds publics ou pour le recrutement de bénévoles. Ainsi, les associations les plus institutionnalisées sont souvent montrées du doigt par les moins institutionnalisées et vice-versa. Au sein de chacun des groupes, les oppositions se révèlent soit sur la base des ressources, soit pour des raisons politiques (par exemple, des conceptions différentes du soutien coexistent tant au sein des associations qu'entre elles), comme en témoigne un collectif anarchiste enquêté :

« C'est un collectif autonome plutôt d'anarchistes mais même si on l'a pas dit forcément (...) Donc ça veut dire que c'est plutôt un fonctionnement organique, on ne se réunit pas forcément en AG, on ne fait pas forcément de réunion, on essaie de se coordonner ensemble mais si chacun a des initiatives bah il les fait, pareil même en fonctionnement interne que ça ne se contrarie pas forcément, savoir ce que les autres font pour se coordonner mais voilà. En gros on essaie de ne pas trop rentrer dans l'humanitaire, ce n'est pas forcément quelque chose que l'on défend non plus. » (volontaire d'un collectif)

Coopérations

Cependant, au-delà de ces conflits, des types de coopération plus ou moins formelles peuvent être également relevés.

Ainsi, les coopérations peuvent être ponctuelles (mais essentielles) autour de la continuité de l'accompagnement des personnes exilées. Ainsi, ce professionnel de la mission locale reconnaît l'importance de Welcome dans l'accompagnement des personnes exilées :

« Welcome c'est super au niveau des cours de français, au niveau du culturel, du partage, ouais (...) Et puis j'ai des jeunes qui viennent me raconter des trucs qu'ils ont faits chez Welcome. Et voilà, je sens qu'ils sont ravis et que ça leur fait du bien. Là, pour le lien social, ça fait un truc que nous à la Mission locale on n'est pas capable de faire et qui est super important » (salarié de la Mission locale).

D'autres liens sont plus ténus et plus inattendus et montrent comment les professionnel·le·s et les bénévoles peuvent dépasser les clivages statutaires pour tenter de pallier les insuffisances de la politique publique. Cette personne hébergée à la Maison nous explique ainsi comment une professionnelle du Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) dans lequel elle était hébergée lui a fourni des informations sur les associations les moins institutionnalisées comme Welcome :

« Et quand j'ai fini aussi la procédure puisque je devrais sortir, il y a [nom de l'assistante sociale] qui était ma référente sociale, qui a commencé à me donner le nom de beaucoup d'associations qui aident les migrants à Rennes. Là elle m'a donné [Welcome] (...) » (personne hébergée par la Maison)

D'autres coopérations peuvent être plus stables dans le temps et pourraient être qualifiées de partenariats (Lyet, 2008). C'est le cas des liens établis entre la Municipalité et la Maison comme l'explique le salarié de l'association :

« Alors, avec le CCAS, c'est un partenaire... On va dire, financier. C'est-à-dire que ça fait depuis 4 ans que le CCAS de la ville de Rennes finance en partie l'association pour ce qui est des fluides, des factures d'énergie. Et en fait, depuis l'année dernière, on a passé une convention avec le CCAS, convention de 3 ans, avec versement d'une subvention annuelle, donc qui nous permet de fonctionner comme ça. Le CCAS c'est l'un de nos principaux financeurs. » (salarié de la Maison)

Toutefois, ce type de relations n'implique pas pour autant la disparition du rôle de plaidoyer de l'association vis-à-vis de la Ville de Rennes et des autres autorités locales, comme le souligne une bénévole :

« Autrement, nous on mène toujours une campagne politique vis-à-vis de la ville de Rennes, pour avoir... pour qu'elle mette à l'abri dans des logements municipaux, et on interpelle aussi le département, la région... » (bénévole de la Maison)

Enfin, au titre de ces relations, on peut également souligner le rôle particulier joué par la Fondation Abbé Pierre qui sert en quelque sorte de médiatrice entre les collectivités

locales et les associations faiblement institutionnalisées. C'est ce qu'explique ce professionnel :

« Donc la dimension... vous voyez, nous on est... on se dit : « on a peut-être le... la possibilité d'être assez bien vu par les promoteurs et donc d'arriver en faisant le go between ». Mais on va... on cherche les relations, on cherche les partenaires puisqu'on est rassurant, on a des financements, on est sérieux à la Fondation. Après, on peut pas gérer nous-mêmes. Donc on travaille avec des associations qu'on finance ou pas, mais qu'on aide en tout cas pour le paiement des fluides, sur du fonctionnement, sur de l'investissement. Et ensuite, on favorise aussi par des associations qui sont en lien avec ces projets du vivre ensemble, du participatif, ce qu'on appelle de la promotion des habitants. Il faut être sur toutes les dimensions. » (salarié de la Fondation Abbé Pierre)

On constate donc à travers ce dernier point qu'au-delà des oppositions prévisibles entre les acteur·rice·s des relations se nouent quand même. Les raisons de ces relations plus ou moins inattendues sont sans doute à rechercher, au-delà des objectifs de certaines associations comme la Fondation Abbé Pierre qui travaille sur la mise en relation des acteur·rice·s. On peut ainsi y voir à la fois la volonté des professionnel·le·s et des bénévoles d'exercer leur marge de manœuvre au-delà des rôles prescrits par leur organisation (Lipsky, 1980) et l'existence d'un système local d'action publique et collective davantage caractérisé par le travail en commun que par les tensions (Loncle, 2011).

Conclusion

En décrivant la place centrale des associations dans les politiques migratoires analysées au niveau local, nous avons donc tenté d'améliorer notre compréhension du système d'acteur·rice·s agissant avec les personnes exilées. Au fondement de l'action associative, les bénévoles cohabitent parfois avec des professionnel·le·s dans certaines structures assez institutionnalisées. Iels sont également en interaction avec des agent·e·s publics qui agissent en tant que professionnel·le·s au titre de l'État, de la municipalité ou d'autres collectivités, qui font partie d'un système d'action publique locale complexe. L'analyse des liens entre les bénévoles et les professionnel·le·s, issus du secteur associatif ou public, nous a permis de mettre en avant les spécificités de chacun des groupes. Une certaine porosité entre les statuts des personnes rencontrées est à constater : même si les professionnel·le·s interviennent davantage au regard de règles définies, leurs motivations répondent largement à des enjeux d'engagements. Un bénévole peut de son côté être

reconnu en tant qu'expert de certaines questions, notamment juridiques, du fait d'expériences importantes. Indépendamment de leurs statuts, le constat des carences dans les systèmes de prise en charge est également partagé par les différentes personnes enquêtées. Malgré un contexte de conflits forts entre État et collectivités locales et entre institutions et associations, des convergences se créent pour assurer les continuités des parcours des personnes exilées. Les associations ont à ce niveau encore un rôle central. Des professionnel·le·s des institutions conseillent par exemple des personnes exilées de s'y rendre. Certaines associations prennent également des rôles d'intermédiations entre acteur·rice·s associatifs et publics, ce qui semble essentiel pour garantir l'organisation de l'accompagnement des personnes exilées.

Nos analyses permettent ainsi de mettre en avant des facteurs de coopérations entre bénévoles et professionnel·le·s issus d'univers différents. Comparer les rôles des bénévoles d'associations plus ou moins professionnalisées d'un côté ou encore mettre en perspective la place des professionnel·le·s du monde associatif au regard de celle des agent·e·s des collectivités ou institutions pourrait permettre de réfléchir encore plus en profondeur au rôle des organisations et des statuts dans l'accompagnement des personnes exilées.

Bibliographie :

- Bajard, F., Crunel, B., Frau, C., Nicolas, F., & Parent, F. (Eds.). (2018). *Professionnalisation(s) et État: Une sociologie politique des groupes professionnel·le·s*. Presses universitaires du Septentrion.
- Ballière, F. (2021). *L'Entre-mondes de l'aide aux déboutés. Une reconfiguration de l'assistance aux marges de l'État* [Thèse pour l'obtention du doctorat en sociologie]. Université de Picardie Jules-Verne.
- Belmessous, F., & Roche, E. (2018). Accueillir, insérer, intégrer les migrants à la ville. *Espaces et sociétés*, 172–173(1–2), 7–18.
- Borraz, O. (1998). *Gouverner une ville: Besançon, 1959-1989*. PUR.
- Bourgois, L., & Lièvre, M. (2019). Les bénévoles, artisans institutionnalisés des politiques migratoires locales ? *Lien social et Politiques*, 83, 184.
- Chognot, C. (2020). *Le sens de l'action dans les associations*. Érès; Cairn.info.
- Coutant, I. (2018). *Les migrants en bas de chez soi*. Seuil.
- Damon, J. (2018). *L'exclusion: Vol. 5e éd.* Presses Universitaires de France;
- Demazière, D., & Gadéa, C. (2009). Introduction. In D. Demazière, C. Gadéa, & A.-M. Arborio (Eds.), *Sociologie des groupes professionnel·le·s: Acquis récents et nouveaux défis* (pp. 13–24). Découverte.
- Fischer, N., & Hamidi, C. (2016). *Les politiques migratoires*. La Découverte.
- Halluin-Mabillot, E. d'. (2012). *Les épreuves de l'asile: Associations et réfugié·e·s face aux politiques du soupçon*. Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

- Hamidi, C., & Paquet, M. (2019). Redessiner les contours de l'État: La mise en oeuvre des politiques migratoires. *Lien social et Politiques*, 83, 5.
- Le Bianic, T., & Vion, A. (2008). *Action publique et légitimités professionnel-le-s*. LGDJ-Lextenso éd.
- Léon, M., & Penna, A. (2019). *Droit d'asile*. 1250(9), 22–29.
- Lipsky, M. (1980). *Street-level bureaucracy, dilemmas of the individual in public services*. Russel Sage.
- Lochard, Y., & Simonet, M. (2009). Les experts associatifs, entre savoirs profanes, militants et professionnel-le-s. In D. Demazière, C. Gadea, & A.-M. Arborio (Eds.), *Sociologie des groupes professionnel-le-s: Acquis récents et nouveaux défis* (pp. 274–285). Découverte.
- Loncle, P., Bonnel, L., & Salim, Z. (2021). Participation through Learning: Supporting Young People in Exile. In Z. Becevic & B. Andersson (Eds.), *Learning through Youth Participation Practice*. Springer VS.
- Loncle, P., & Martin, C. (2019). La politisation des jeunes et le fonctionnement associatif: Exemples de deux associations locales faiblement institutionnalisées. *Revue Jeunes et Société*, 4(2), 113–136.
- Lyet, P. (2008). *L'institution incertaine du partenariat: Une analyse socio-anthropologique de la gouvernance partenariale dans l'action sociale territoriale*. L'Harmattan.
- Nicourd, S. (Ed.). (2009). *Le travail militant*. Presses Universitaires de Rennes.
- Pasquier, R., Tellier, T., Aguilera, T., Chauvel, J., Frinault, T., Polo, J.-F., & Ségas, S. (2020). *Sociologie de Rennes*.
- Pesle, M. (2016). *La petite fabrique de l'action éducative. Ethnographie métropolitaine*. IEP de Grenoble.
- Pette, M. (2014). Associations: Les nouveaux guichets de l'immigration? Du travail militant en préfecture. *Sociologie*, 5(4), 405–421.
- Pette, M. (2016). Venir en aide aux migrants dans le Calais. Entre action associative locale et crise migratoire internationale. *Savoir/Agir*, 36(2), 47–52.
- Pette, M. (2018). Etre 'pro' de la cause des étrangers. Enquête dans un groupe local de la CIMADE. In F. Bajard, B. Crunel, C. Frau, F. Nicolas, & F. Parent (Eds.), *Professionnalisation(s) et État: Une sociologie politique des groupes professionnel-le-s* (pp. 37–61). Presses universitaires du Septentrion.
- Pinson, G., & Offner, J.-M. (2021). *L'impossible pouvoir local ? De nouvelles marges de manoeuvre pour l'action publique urbaine*. Le Bord de l'eau.
- Renault-Tinacci, M. (2021). *Les modèles socio-économiques des associations: Spécificités et approches plurielles*.
- Sala Pala, V. (2002). 5. Quoi de neuf dans les « nouvelles » politiques sociales? Le cas de la production urbaine du droit au logement à Rennes et Brest. In J. Fontaine & P. Hassenteufel (Eds.), *To Change or not to Change? Les changements de l'action publique à l'épreuve du terrain* (pp. 115–141). Presses Universitaires de Rennes.
- Siméant, J. (1998). *La cause des sans-papiers*. Presses de Sciences po.
- Slama, S. (2015). Arrêté de destination: Éloignement vers nulle part. *Plein droit*, 107(4), I–VIII.